



LES NOUVELLES DE MELAGUES JANVIER 2022

La météo

Un mois éclairé d'un soleil presque constant, avec très peu de vent, à l'exception d'un bref épisode, ce qui nous a évité beaucoup de frissons ! Car les températures ont été fraîches, négatives la nuit, à peine tiédissantes au plein de la journée. Deux matins saupoudrés de neige fine, et quelques apparitions du givre sur les hauteurs boisées. Le vert soutenu des conifères se marie très bien avec les cristallisations de la glace, scintillant sous les pâles rayons solaires. La chaussée, humide du léger brouillard des rivières, s'est parfois recouverte de ce verglas invisible, dont la traîtrise peut surprendre les imprudents. Eh oui, c'est encore l'hiver. Et même si, en fin de mois, le soleil, toujours aussi présent, devient plus tiède, nous sommes toujours au temps des frimas. La prochaine étape à surveiller, dans le calendrier atmosphérique, c'est le 3 février, fête de la Chandeleur.



Anticipation

Malgré cette froidure persistante, j'ai eu, le 13 janvier, la surprise de découvrir dans l'herbe une pâquerette épanouie. Seule, mais sa collerette grand-ouverte, d'un blanc immaculé. Je n'ai pas souvenir, dans ma déjà longue existence, d'en avoir, si tôt dans l'année, aperçu aucune autre. Ce matin, 25 janvier, elle est toujours là, fraîche comme au premier jour. Sans doute maintenue dans son état initial par la température négative de ces nuits et de ces journées, assez basse pour la préserver, sans pour autant la figer ni la nécroser. Ce matin, elle est accompagnée, juste à côté, d'un couple de perce-neige qui relèvent timidement leurs têtes, appuyées l'une sur l'autre, et qui attendent des jours meilleurs pour voir essaimer leurs semblables. Rare privilège, mais heureux : le soleil est toujours vivant, et il n'espère que l'équinoxe pour se déployer, *invictus*, puis s'épanouir en juin dans le flamboiement du solstice.

Mairie de Mélagues



Le Bourg, 12360 Mélagues
Tél: 0565995303
mardi 10h à 14h
samedi 15h à 17h
commune.melagues@gmail.com
www.melagues.fr

Cyber-base de Mélagues



Horaires
mardi 13h - 17h
mercredi 13h - 17h
jeudi 13h - 17h
Tél: 0565995410
mairie.melagues@orange.fr

Le Bourg - 12360 MELAGUES

Tél. : 06 40 30 73 33

Gîtes de Cartayrade



Hendrik & Dorine Brakel
Cartayrade - Rials
12360 Mélagues
0685362074 ou 0608312424
info@cartayrade.com
www.cartayrade.com

Volailles de Brioges



Sylvie et Jean-Louis Rivemale
Brioges, 12360 Mélagues
tél: 0982123996
Port: 0687250205 - 0683060896
volaillesdebrioges@orange.fr

L'EHPAD de Brusque

Au cœur de la Vallée du Dourdou, Brusque fut un village très animé, qui s'était doté de deux établissements scolaires privés, l'un destiné aux garçons : le pensionnat St-Thomas, l'autre dévolu aux filles : l'institution Ste-Foy. Les Pères du St Sacrement et les Sœurs de la Ste-Famille y accueillaient, internes et externes, les garçons et les filles du village et des environs, et parfois de plus loin.

Ces établissements ont connu des fortunes diverses. La congrégation du St Sacrement s'est très tôt retirée du pensionnat St Thomas, et il n'a pas été possible d'implanter, dans ces bâtiments, une activité d'importance comparable. Par contre, après le retrait des Sœurs de la Ste-Famille, un accord entre la congrégation et la mairie a permis la création d'un EHPAD.

J'ai conservé, pour ma part, un attachement particulier à cette institution, qui a été ma première école, où ma mère avait été interne dans son jeune âge, avant d'y travailler, par la suite, dans le lieu d'hébergement ainsi créé. Aujourd'hui, cet EHPAD, toujours plein, héberge une trentaine de pensionnaires, où les personnes âgées de Brusque et d'ailleurs sont heureuses de se retrouver, et de vivre dans une ambiance familiale leur paisible parcours de retraitées. Quelques Mélagais sont aussi présents. En tant que maire de Mélagues et membre du Conseil d'Administration, je suis toujours attentif au devenir de cet EHPAD.

Or, le temps est venu de procéder à la modernisation des locaux. Ce qui suppose une phase de négociations difficiles, afin de préserver la survie de cet établissement indispensable.



Les discussions engagées, sous l'égide de l'UDSMA, et les études réalisées, ont conduit à la solution la plus solide pour préserver l'avenir : une fusion-absorption avec l'EHPAD de St-Sernin-sur-Rance, qui aurait pour conséquence, sous une administration unique, une unité de gestion des deux Établissements, avec une représentation de l'EHPAD de Brusque dans l'Établissement résultant de la fusion, à proportion de l'importance de chacun (St Sernin environ pour 2/3, Brusque pour 1/3).

Le projet a été approuvé par les deux Établissements. La fusion devait entrer en application le 1er janvier 2022. Or, le Conseil départemental n'a pas donné d'avis favorable, pour la raison que le projet de rajeunissement de l'EHPAD de Brusque n'était pas déterminé. Il a donc fallu, début janvier, se réunir à St Sernin pour surseoir en urgence à cette fusion différée, et se redonner un fonctionnement indépendant et des budgets séparés. Naturellement, l'Agence régionale de santé, bras armé de l'État, suit la décision du Département.

Qu'en est-il de cette rénovation du site ? Deux hypothèses sont envisagées :

- 1/ moderniser l'EHPAD de Brusque sur son site actuel,
- 2/ envisager une reconstruction totale sur un site à déterminer.

Chaque hypothèse comporte ses avantages et ses inconvénients. Je n'entre pas dans ce débat, car des éléments importants sont encore à préciser.

Mais celui qui fait le plus défaut, c'est la position de la municipalité de Brusque. Il paraît invraisemblable que, s'agissant de la survie d'un Établissement qui remplit une véritable mission de service public local, la mairie soit aux abonnés absents. Tout se passe comme si elle n'était pas concernée, ou même comme si elle avait fait le choix, délibérément, de laisser mourir une structure dont le poids historique est considérable, et qui représente un tel acquis pour la population locale. Nul ne peut se permettre impunément d'ignorer la valeur exemplaire de cette histoire humaine, ni de la traiter par le mépris. Dans un village, certes devenu plus modeste, c'est un avantage inespéré que de disposer d'un tel service, au demeurant indispensable, car toutes les chambres existantes sont constamment occupées. Il en est de même, par ailleurs, de l'EHPAD de Belmont-Camarès, lequel démontre par l'exemple qu'une gestion unique est parfaitement réalisable.



Or, les signaux envoyés jusqu'ici par la mairie de Brusque sont éloquents par leur caractère négatif :

- 1/ arrêt en 2020 de la subvention à la cantine scolaire,
- 2/ septembre 2021 : perte de la prestation cantine = surcoût de 11500 €
- 3/ arrêt de la prise en charge de la consommation d'eau : estimation : 10 000 € par an. (Source UDSMA).

Autant de charges qui s'ajoutent au budget de l'EHPAD, et compliquent le maintien de tarifs d'hébergement compatibles avec les faibles ressources de la population accueillie.

Certes, ces décisions de la commune de Brusque sont parfaitement légitimes, du moins au regard de la Loi. Mais la population doit en être informée. Car, à court terme, elles mettent en danger l'emploi local, et risquent de compromettre l'existence même d'une structure qui offre à ses bénéficiaires une ambiance familiale épanouie, prolongeant le « Vivre ensemble » de leur existence active, comme en témoigne toute visite rendue à l'EHPAD dans son activité quotidienne. Pour ma part, je persiste à affirmer qu'un tel refus de tout dialogue est absolument injustifiable, sur un sujet vital dont la commune de Brusque, adepte inattendue d'un Ponce Pilate contemporain, ne peut feindre plus longtemps de se laver les mains.

Bureaux d'études

La presse nationale s'est fait l'écho, ces jours-ci, du coût global des bureaux d'études sollicités par les divers ministères, en raison (ou sous prétexte?) de la pandémie. Le total -faramineux !- s'élèverait à 500 millions d'euros ! Le plus demandeur de conseils aurait été le ministère de la santé : consultations successives de sept bureaux d'études !

Serait-ce une explication à toutes les consignes et informations contradictoires dont ce ministère nous a abreuvés ?

C'est d'autant plus ahurissant que chaque ministère important possède son propre Cabinet public de Consultants. Je connais bien celui de l'Éducation nationale, intitulé *Direction de l'Évaluation et de la Prospective*, que j'ai souvent consulté à propos de la défense de l'école rurale. Et je peux assurer que ce n'était pas une officine aux ordres. Car son avis était souvent différent, sinon contradictoire, à celui du ministre du moment !

Les aberrations du néo-libéralisme

Le texte ci-après se passe de commentaires. Mais j'ai dû m'y reprendre à deux fois pour m'assurer que j'avais bien lu et je prends le pari que le débat sur le futur de l'énergie nucléaire, dont la fin du texte proclame la nécessité, ne trouvera aucune place au cours de la campagne électorale ! Ainsi, d'ailleurs, que tant d'autres VRAIS sujets.



Électricité

EDF ENGRAISSE SES CONCURRENTS

Les circonvolutions du gouvernement autour du protocole sanitaire dans les écoles ne pourraient être qu'une aimable mise en jambes. Son plan pour limiter la hausse de l'électricité à 4% en 2022 risque, lui, d'être un véritable marathon pour la communication gouvernementale. La solution retenue consiste en effet à contraindre EDF à racheter aux prix vertigineux de 2022 l'électricité qu'il a déjà vendue pas cher, pour ensuite la brader à ses concurrents à un prix six fois inférieur, ainsi que *Marianne* le décryptait dès l'annonce.

Coût pour l'entreprise publique : près de 8 milliards d'euros. Une catastrophe n'arrivant jamais seule, l'énergéticien doit faire face à une série noire dans son parc nucléaire. Cinq réacteurs ont été mis à l'arrêt en raison d'un problème de corrosion sur leurs circuits de refroidissement de secours, grevant un peu plus les capacités de production pour cette année.

C'est dans ce contexte dégradé que s'inscrit la demande de l'État, premier actionnaire de l'opérateur historique. EDF est prié d'augmenter le volume d'électricité nucléaire qu'il a l'obligation de vendre à ses concurrents à prix réduits. Objectif : transférer cette baisse des prix aux clients finaux, ménages comme entreprises. Sauf

que les 20 TWh (1 TWh = 1 000 000 MWh) au prix de 46,20 € le mégawattheure (MWh) exigés par l'État – qui s'ajoutent aux 100 TWh déjà cédés au prix d'ami de 42 €/MWh –, EDF n'en dispose plus. Il les a vendus sur le marché de gros en 2021. Par conséquent, non seulement l'électricien a perdu une partie des bénéfices qu'il aurait pu retirer de la hausse des prix, mais il va aussi perdre une seconde fois, car il est censé racheter une partie de sa propre électricité au prix de marché (entre 275 € et 300 €/MWh) et la revendre six fois moins cher.

On savait déjà que la libéralisation du marché de l'électricité, imposée par Bruxelles et méticuleusement appliquée par Paris depuis 1999, était une catastrophe. Que les opérateurs « alternatifs » profitent de la rente nucléaire sans en payer le coût. Que, en conséquence, EDF peine à entretenir et à investir dans son parc nucléaire. Le tout, sans que les consommateurs s'y retrouvent, soumis qu'ils sont à une hausse continue de leur facture. Ce système est bien une impasse, et il est urgent que la campagne présidentielle soit l'occasion d'un débat sur le futur de l'énergie nucléaire. Le gouvernement vient d'en faire une démonstration à 8 milliards. Par l'absurde. ■ EMMANUEL LÉVY

Marianne n° 1297, du 20 au 28 janvier 2022

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Un sourire, après tout ...

En 1944, dialogue dans un oflag entre un S.S. et un officier anglais prisonnier.

Le S.S. : « Après la guerre, je ferai le tour du Grand Reich allemand !

Et l'officier anglais, imperturbable :

- Yes ! Le matin ! Mais le après-midi ? »